

Travaux

	SEUILS 20 000 € HT	5 150 000 € HT
PROCÉDURE	PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURES APPLICABLES : Appel d'offres ouvert ou restreint Recours au marché négocié ² , au dialogue compétitif ³ , au marché de conception-réalisation ⁴ ou au concours ⁵ possible si les conditions sont réunies.

Fournitures et Services

	SEUILS ⁶ 20 000 € HT	133 000 € HT
PROCÉDURE	PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURES APPLICABLES : - Appel d'offres ouvert ou restreint - Procédures négociées dans les cas prévus à l'article 35 - Dialogue compétitif dans les cas prévus à l'article 36 - Concours défini à l'article 38 - Système d'acquisition dynamique défini par l'article 78 <i>(uniquement pour fournitures courantes)</i>
	PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LES SERVICES RELEVANT DE L'ARTICLE 30	

¹ Autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial

² Cf. article 35

³ Cf. article 36

⁴ Cf. article 37

⁵ Cf. article 38

⁶ Ne tient pas compte des seuils spécifiques prévus aux 3° et 4° du II de l'article 26.